

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation ordinaire
Titre : **Autant en emporte le vent !**
Initiant : Nicola Di Giulio, Conseiller communal UDC

Résumé :

La Ville souhaitait lors de la précédente législature, mettre en valeur l'auberge du Chalet-à-Gobet ainsi que l'Hostellerie des Chevreuils à Vers-chez-les Blanc.

Fugacité des choses et aux promesses sans suite, allusion aux œuvres humaines fragiles que le vent balaye en n'en laissant aucune trace, les faisant tomber dans l'oubli tel semble être le vœu pieux de la Municipalité.

Dans une optique de développement durable, de transversalité et de synergies innovantes, la Ville de Lausanne lançait à raison, il y a de cela quelques années, et ceci à grand renfort de communiqués de presse, sa nouvelle politique publique afin de valoriser ses établissements.

Mais fort heureusement, seules les promesses non tenues ont un avenir. Dès lors force est de constater que le Conseil communal reste pour l'heure sans nouvelles de ses auberges, excepté quelques velléités du côté de Sauvabelin (*projet « Le phénix des hôtes de ces bois »*). Ces promesses ont été mises en exergue dans une lumière fugace vite estompée par la nuit et l'oubli.

Tous ces établissements Lausannois étaient, du temps de leur splendeur, des lieux emblématiques et qui de manière générale, méritaient le plus grand soin de la part de la Municipalité, mais tout ceci semble être tombé dans un oubli engendré par le surcroît de travail voire la simple procrastination.

De « la part de vérité » à « la part d'ombre »

S'agissant du patrimoine de la ville de Lausanne et afin d'éviter une perte sèche et les conséquences qui en découlent sur les finances de notre ville, ces lieux ne doivent impérativement plus rester sans tenanciers et être rentabilisés. En théorie, trois établissements loués à un prix moyen de CHF 5000.- / mois, fermés chacun depuis 10 ans pourraient représenter une perte approximative de 2 millions de francs.

La Ville de Lausanne gère plus de trente établissements liés à la restauration et/ou à l'hôtellerie. Le programme de législature 2018-2021 annonçait déjà la volonté de mettre en place une politique publique unique en la matière, valorisant ces restaurants tant sur le plan architectural que culinaire, culturel, patrimonial et social.

Cette nouvelle politique avait notamment pour objectifs de garantir une offre diversifiée répondant aux attentes et envies de la population, de mettre en œuvre des projets novateurs et originaux, ainsi que de créer des synergies entre les exploitants et les acteurs du quartier.

Était-ce tout simplement un miroir aux alouettes une fois encore pour les habitants des divisions foraines ? Cette nouvelle politique semblait vouloir se caractériser par la promotion et l'application des principes du développement durable ainsi que par la valorisation des produits locaux, favorisant une alimentation saine, de qualité et de proximité.

Pour chaque établissement, la situation présente évidemment différentes contraintes techniques, financières et patrimoniales. Elles induisent des réflexions spécifiques pour valoriser chaque lieu de façon adéquate et unique.

Dans ce sens, des activités éphémères transitoires doivent être mises en œuvre afin d'éviter que des locaux soient inoccupés durant des années. Elles doivent également permettre aux diverses études, travaux de remise aux normes et procédures d'appels à projets de se concrétiser.

Comme une seule question peut être plus explosive que mille réponses, c'est pourquoi, le soussigné pose les deux questions suivantes :

1. La Municipalité peut-elle **chiffrer**, à combien se monte le manque à gagner annuel dû à la fermeture respective de ces auberges communales.
2. Quelle(s) **mesure(s)** souhaite prendre la Municipalité pour compenser les pertes financières subies par la non-location des auberges communales et ceci depuis leurs fermetures respectives.



Nicola Di Giulio
Conseiller communal UDC

Lausanne, le 20 septembre 2022